

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère des solidarités  
et de la santé

## Arrêté

portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade  
d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2021

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale,

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2009 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 17 novembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale ;

## Arrête :

**Article 1** : Sont nommés membres de jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale ouvert au titre de l'année 2021 :

Mme FOURCADE Maryse

Inspectrice générale des affaires sanitaires et sociales,  
Présidente ;

Mme AZEU Estelle

Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à  
la direction départementale de la cohésion sociale de  
l'Essonne ;

M. BRUN Yvon	Administrateur général à la direction des ressources humaines ;
Mme HUYGUE Clotilde	Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction générale de l'offre de soins ;
M. KOUNOWSKI Julien	Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale au secrétariat général pour les affaires régionales de Bretagne ;
Mme KRAJEWSKI Sophie	Administratrice territoriale au département de Seine et Marne ;
M. PETROVITCH Dimiter	Administrateur civil à la direction des ressources humaines.

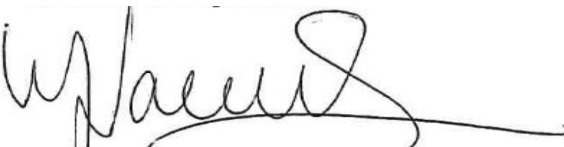
En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, cette fonction sera assurée par M. KOUNOWSKI Julien.

**Article 2** : Cet examen professionnel est classé dans le groupe I pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

**Article 3** : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PARIS, le 10 février 2021

La cheffe du Département « Recrutement-inclusion, mobilité rémunérations »



Marie GALLOO-PARCOT